

JUSTICE | Bill Pallot est un expert mondial des sièges du XVIII^e siècle. Mais il a vendu des faux, présentés comme ceux de Marie-Antoinette ou de Madame du Barry. Il est jugé à partir de ce mardi pour cette tromperie estimée à 3 millions d'euros.

Le « Père la chaise » avait berné le château de Versailles

Frédéric Naizot

ILS N'Y ONT VU que du feu, les spécialistes du château de Versailles (Yvelines) comme les meilleurs experts de la place de Paris, Drouot ou Sotheby's, ainsi que les galeries d'art les plus réputées... Bill Pallot, 60 ans, l'incontournable spécialiste des sièges du XVIII^e siècle, surnommé le « Père la chaise », est jugé à partir de mardi devant le tribunal correctionnel de Pontoise (Val-d'Oise), accusé d'avoir berné tout son monde. Il comparaît pour tromperie et blanchiment à propos de faits commis entre 2008 et 2015.

Il a produit, avec l'aide d'un ébéniste de génie, de faux meubles d'époque. Les cinq lots de sièges du XVIII^e siècle, censés appartenir pour certains à Marie-Antoinette, ou à Madame du Barry, favorite de Louis XV, réalisés à partir de carcasses anciennes dotées de nouvelles dorures, ont été revendus plus de 3 millions d'euros. Certains ont été précieusement installés à Versailles, sinon exposés en grande pompe et même classés trésors nationaux...

Le chauffeur et la coiffeuse trahis par leur train de vie

C'est par une enquête financière que l'activité des faussaires a été dévoilée, commençant loin des dorures du château de Versailles, dans un pavillon banal de la rue de la République, à Sarcelles (Val-d'Oise). En février 2014, Tracfin signale un couple qui jongle avec des sommes d'argent sans rapport avec leurs revenus de chauffeur et de coiffeuse. Ils sont propriétaires de biens im-



Georges Boris Pallot, dit Bill Pallot, travaillait avec un ébéniste de génie à partir de vieilles carcasses de fauteuils.

meubliers pour 1,2 million d'euros, et quand ils veulent acquérir une seconde maison à Sarcelles, ils le font en cash. L'enquête révèle un circuit de blanchiment d'argent et établit un lien entre cette accumulation de revenus dissimulés et le compte suisse discret de Bruno Desnoues.

Celui-ci admet rapidement fabriquer des objets revendus comme d'époque et explique avoir ouvert ce compte suisse à la demande de Bill Pallot afin qu'il lui verse des commissions. Un expert sur lequel les enquêteurs de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels se penchent aussitôt.

Les deux hommes ont rapidement reconnu avoir fabriqué des faux de toutes pièces. Les premières chaises réalisées étaient censées provenir du salon de compagnie de Madame du Barry. Elles ont été vendues au château de Versailles par la galerie Kraemer 840 000 € la paire. Deux chaises appartenant, selon le duo de faussaires, à Marie-Antoinette pour le pavillon du Belvédère étaient également des faux complets. Elles avaient été achetées 200 000 € par la galerie Kraemer, qui les avait revendues 2 millions à un prince qatarien. Dans un contexte de doute sur leur authenticité, la galerie les avait reprises. Entre-temps, elles avaient été pourtant classées trésor national. Un expert avait aussi parlé à leur sujet d'un lot extraordinaire.

Il y a également dans la procédure le cas de deux fauteuils dont les modifications ont été dissimulées à Sotheby's, qui a vendu une autre chaise XVIII^e à Versailles, là aussi un faux. En tout, la procédure retient cinq lots de sièges vendus comme des meubles anciens d'époque. Le produit de l'infraction est estimé à plus de 3 millions d'euros, ce qui a valu à Bill Pallot la saisie d'un appartement parisien.

« C'est passé comme une lettre à la poste »

Vu les sommes manipulées, l'argent semble avoir été le moteur de cette incroyable tromperie. Le sculpteur sur bois, décrit comme « un artiste avant tout », est un homme dont l'atelier, alors en difficulté, était « toute sa vie, avec sa famille ». Pour Bill Pallot, les circuits financiers mis en œuvre montrent l'attention portée à l'argent. « La première fois qu'on l'a fait avec M. Desnoues, on s'est dit en rigolant que ce serait drôle de faire une paire de chaises à l'identique pour voir si ça passerait », confie-t-il aussi au cours de l'instruction. Celle-ci est passée entre les mains des experts de Drouot, de la galerie Kraemer puis de Versailles. Ils n'y ont vu que du feu. « C'est passé comme une lettre à la poste, ça a franchi tous les barrières », ajoute-t-il.

L'affaire a provoqué une déflagration dans le milieu des antiquaires et des galeries. « Une catastrophe », a confié au cours de l'instruction



L'établissement public du château de Versailles (ici l'intérieur du Petit Trianon), assure avoir « tiré des enseignements » de cette affaire abracadabrantesque.

Laurent Kraemer, directeur général de la prestigieuse galerie du même nom, une institution à la réputation jusqu'alors sans tache, née en 1875, à qui la justice reproche de ne pas avoir suffisamment vérifié l'authenticité des pièces achetées au « Père la chaise ».

À l'instar de Sotheby's France, partie civile dans le dossier, Kramer estime avoir été tout aussi victime des agissements des faussaires. « La galerie Kraemer exprime la même position depuis le premier jour : elle a été trompée, et avec elle les plus grands experts français des meubles XVIII^e », confie-t-il à la veille du procès les avocats de la galerie, M^e Martin Reynaud et Mauricia Courrégé. Pour eux, il n'y a pas eu de négligence. « Ces sièges ont été déclarés trésors nationaux. Ils ont été mis sur le marché et validés par les meilleurs spécialistes de l'époque. Les Kraemer, comme d'autres, ont subi les actes de faussaires. La galerie Kraemer est victime, elle n'a aucune autre place à ce procès que celle-ci, au même titre que le château de Versailles. »



La première fois que je l'ai fait avec l'ébéniste, c'était un petit peu par jeu. [...] Les quatre autres fois, c'était quand même pour l'argent

Bill Pallot, expert jugé pour tromperie et blanchiment devant le tribunal correctionnel de Pontoise



PH. PRESS/MARTIN VINCENT/ESPE

DANDY | « Je viens en coupable, j'ai toujours reconnu »

Bill Pallot, érudit et spécialiste reconnu des sièges du XVIII^e, avant son procès cette semaine

LA SÉRÉNITÉ de celui qui assume tout. Bill Pallot attend sans affolement son procès. « Je ne viens pas pour me faire disculper. Je viens en coupable. Je viens pour expliquer ce que j'ai fait. Si la justice veut bien me trouver des circonstances atténuantes... » nous confie à l'approche de son procès l'acteur principal de ce dossier de tromperie et blanchiment sous les dorures. « J'ai toujours reconnu que j'avais commis une faute, j'ai toujours collaboré avec la police. J'ai assumé. »

Il promet de tout dire lors du procès. Notamment sur la fabrication des premiers faux. « La première fois que je l'ai fait avec l'ébéniste, c'était un petit peu par jeu. Le premier lot a passé tous les barrages. Les experts, les marchands, les conservateurs de Versailles... Les quatre autres fois, c'était quand même pour l'argent », admet-il.

Le château de Versailles « n'a jamais assumé »

« J'aurais dû ne le faire qu'une fois et, comme me l'a confié un ami, établir un constat d'huissier à chaque étape jusqu'à Versailles, pour montrer ce qui se passait dans le milieu. Cela

étant, nous ne l'avons fait que cinq fois. Mais ce que j'ai fait, je le regrette évidemment. »

Bill Pallot relève aussi que le château de Versailles, qui a acheté ses meubles, « n'a jamais assumé sa responsabilité » dans l'affaire. « Le rapport de l'inspection générale a été très dur avec eux. Tout un processus a été mis en place depuis pour les obliger, ainsi que les musées nationaux, à acheter différemment, de manière collégiale notamment. » Fils d'antiquaire, officier des Arts et des Lettres, docteur en histoire de l'art et décrit comme un dandy érudit, Georges Boris Pallot, dit Bill Pallot, est l'auteur de « L'Art des chaises aux XVIII^e siècle », une véritable bible. Il a travaillé à partir de 1987 comme expert dans une galerie réputée, également présente à Londres et à New York. Il est aussi collectionneur d'art, enseignant, expert judiciaire... « Il était un grand nom du milieu, énormément respecté par les experts », confie un proche du dossier.

Placé quatre mois en détention à la maison d'arrêt d'Osny, il assure avoir compris pendant cette période qu'il a « foutu sa carrière en l'air ».

« Dans mon métier, j'étais recon-

nu. Tout allait bien. Cela m'a fait perdre mon travail, fermé des portes. Mais j'ai remonté la pente peu à peu, tout doucement. Aujourd'hui, je travaille toujours dans le milieu. Je fais du conseil, des expertises pour les compagnies d'assurances, les avocats. Je ne fais plus de vente ou d'achat. Le plus dur a été de retrouver la confiance. J'ai de très gros clients qui m'ont conservé la leur. »

La détention provisoire, « expérience intéressante »

L'affaire l'a durablement marqué, en particulier son incarcération. « Ce n'était pas facile, au milieu des jeunes du Val-d'Oise qui étaient là pour trafic de drogue, séquestration... J'y étais pour une escroquerie en col blanc. Mais pour reprendre une phrase de Nietzsche, tout ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort. Cela a été une expérience intéressante... » Le tribunal pourrait rendre sa décision au début du mois de juin. « Cela fera alors neuf ans que je suis mis en examen, constate Bill Pallot. C'est un peu long. »

F.N.

FIASCO | Depuis l'affaire, les procédures ont changé...

Élisabeth Gardet
et Véronique Beaugrand

TROMPER une institution comme le château de Versailles... comment est-ce possible ? Un rapport d'inspection ministérielle commandé par le gouvernement pointait « un système de contrôle défaillant », un examen très succinct des pièces par le conservateur et les commissions consultatives ». Les faussaires de génie avaient réussi à tromper les spécialistes qui veillent sur l'écrin du Roi-Soleil. Une déflagration dans le monde des antiquaires.

Un expert de l'art et un menuisier avaient fabriqué de faux sièges d'époque, dont certains ont été acquis par le château entre 2008 et 2015, pour 2 millions d'euros... Leur procès intervient après huit ans d'enquête. L'établissement public du château de Versailles s'est constitué partie civile. Et a depuis « tiré les enseignements de cette affaire ».

Trois commissions plutôt qu'une

La procédure pour l'acquisition de biens a été durcie. Désormais, l'achat de tout objet doit être validé par trois commissions. Auparavant, seul le Conseil artistique des musées nationaux le pouvait. Composée de 21 membres, il n'était consulté qu'en cas de dépassement des seuils de valeur ou de demande d'exercice du droit de préemption. Piloté par le service des musées de France, il se réunit au moins six fois par an.

L'établissement public du château de Versailles a ainsi ajouté un conseil des conservateurs, qui effectue des recherches sur la provenance du bien, voire réalise une première expertise. Et chaque vote se fait à bulletin secret. Quant au troisième rideau, il s'agit d'une commission des acquisitions,

créée en 2017 sous l'impulsion du ministère de la Culture dans tous les musées de France. À Versailles, elle compte 21 membres, certains de droit, d'autres nommés en qualité de membres qualifiés par arrêté du ministre de la Culture, et de conservateurs du musée.

Un processus de contrôle extrêmement renforcé, donc. Mais aurait-il été suffisant face à l'arnaque mise au point par Bill Pallot, expert mondial de la chaise au XVIII^e siècle, surnommé « le Père la chaise » dans le milieu ?

« Une belle leçon d'humilité » pour les conservateurs

« Bill Pallot fait autorité, rappelle Julien Lacaze, historien et docteur en droit, président de l'association Sites & Monuments, qui traque toutes les menaces sur le patrimoine français. Il est l'auteur de *L'Art du siège au XVIII^e siècle en France*, une bible que j'ai moi-même dans ma bibliothèque, comme tous les amateurs. Il est la référence. Et fait, par ailleurs, complètement partie du système : c'est lui, par exemple, qui rédige les notices des catalogues lors d'expositions à Versailles. Comment s'en méfier ? »

Pour déceler les failles, « on peut utiliser la dendrochronologie, qui permet de dater une œuvre en étudiant les anneaux de croissance du bois, explique Julien Lacaze. On peut aussi retourner les sièges pour traquer les indices matériels comme l'oxydation, les traces laissées par les clous. Et s'assurer que les objets ont une provenance — où étaient-ils au XX^e siècle ? Au XIX^e siècle ? —, ce qui n'était pas le cas des chaises en question. »

Et à Versailles, alors ? « Certaines chaises, complètement fausses, ont quand même été classées trésor national, c'est-à-dire le top du top. C'est un gag absolu ! » Cette affaire « scandaleuse et choquante » constitue en tout cas « une belle leçon d'humilité, estime encore Julien Lacaze. Les vieux conservateurs pourraient expliquer aux plus jeunes que le savoir livresque est important, mais que pour exercer ce métier il faut aussi être sur le terrain, manipuler les œuvres, traîner à Drouot... Bref, être vraiment connecté avec le monde de l'art. »



Parmi les faux, cette bergère de Madame Élisabeth, la sœur de Louis XVI, vendue 250 000 €. DR